

Parme Phase pilote DSN

| Date | Révision | Auteur | Modification |
|------------|----------|---------------|------------------|
| 16/11/2021 | | Pierre LLEBOT | Version initiale |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

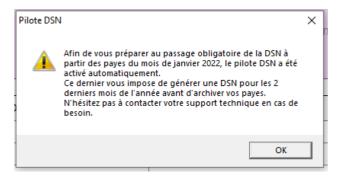
Table des matières

| 1) | Introduction | 3 |
|----|---|----|
| • | Paramétrage de la collectivité dans Parme | |
| 3) | Création d'un compte sur le portail de test | 10 |
| 4) | Préparation de la DSN | 12 |
| 5) | Génération du fichier de transfert | 15 |
| 6) | Dépôt du fichier sur la plateforme de test | 16 |
| 7) | Suivi des échanges DSN | 17 |
| 8) | Conclusion | 18 |

1) Introduction

L'objectif est d'indiquer la marche à suivre pour paramétrer Parme afin de participer à la phase pilote DSN.

La mise à jour du logiciel disponible depuis le 10 novembre 2021 a provoqué l'affichage dans Parme du message suivant :



Il est affiché après la mise en historique des paies d'octobre 2021.

Il reste quand même des vérifications et des modifications à effectuer dans le paramétrage de chaque collectivité.

2) Paramétrage de la collectivité dans Parme

Dans le cas où vous gérez plusieurs paies, il faudra effectuer ce paramétrage pour chacune des collectivités.

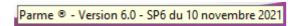
a) Vérifier la version de Parme qui est installé sur votre PC :

Depuis l'écran d'accueil de Parme, placer le curseur de la souris sur



Une info-bulle apparaît donnant le numéro de version de Parme.

Vous devez voir apparaître l'information suivante :



b) Activer le menu permettant de générer le fichier DSN mensuelle :

Pour cela, il vous sera nécessaire de récupérer le code de maintenance du jour. Vous pouvez nous le demander par mail (numerique@cdg47.fr) ou le demander à un agent d'accueil par téléphone. Il vous faudra justifier votre demande.

Faire Environnement/Configuration de la collectivité.

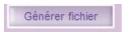
Sélectionner la collectivité concernée dans la grille de gauche et cliquer sur l'onglet *PASRAU/DSN*.

Saisir la date d'exigibilité en respectant la règle suivante :

- En dessous de 50 bulletins par mois, la DSN devra être déposée le 15 du mois suivant à midi.
- A partir de 50 bulletins par mois, elle devra être déposée le 5 du mois suivant à midi. Dans la zone

Options de déclarations, cliquer sur l'onglet Général.

Cliquer sur le bouton



Le code de maintenance vous sera demandé. Une fois saisi, la case *Génération du fichier DSN si la collectivité est pilote* devient modifiable. <u>La cocher.</u>

c) Renseigner les contacts dans la collectivité pour les échanges DSN.

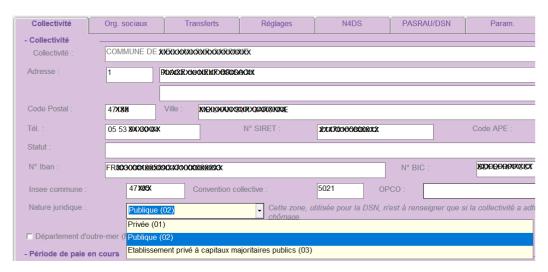
Il s'agit des personnes à contacter pour d'éventuels échanges avec les organismes de protection sociale, administrations et services de l'Etat, au titre des données transmises en DSN.

Dans la zone Options de déclarations, cliquer sur l'onglet Contact échanges.

Il faut cocher la case se trouvant dans la colonne *Tous* pour le contact existant :



d) <u>Dans l'onglet **Collectivité** du menu, renseigner la nature juridique dans le cas où la collectivité a adhéré à l'assurance chômage comme suit :</u>



Renseigner également les N° Iban et N° BIC de la collectivité (cf. copie d'écran ci-dessus). Ces informations permettent de transmettre les coordonnées bancaires en cas de prélèvement SEPA, par exemple. Elles sont obligatoires dans le cas où la collectivité fait la subrogation en cas de maladie.

CDG47 – Pôle Informatique –Parme Phase Pilote DSN

- Vérifier le code Insee de la collectivité ainsi que la convention collective de l'établissement (cf. copie d'écran précédente). Si l'établissement ne dépend pas d'une convention collective, indiquer 99999 dans cette zone.
- e) Pour les collectivités concernées par la taxe sur transport :
- Faire Environnement/Catégorie d'assurés URSSAF:
- Sélectionner les différentes catégories nommées Taxe sur transport (le Type de personnel étant différent).
- Saisir le Code INSEE Commune. Ce code est décliné en 900, 9001, 9002 et 9003. Pour chaque taux utilisé, vous devez renseigner ce champ.

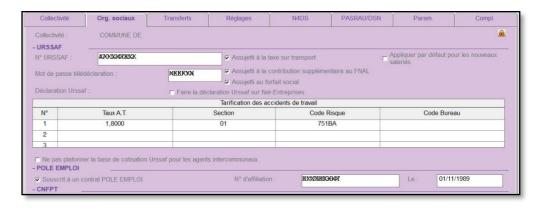
f) Revenir à Environnement/Configuration de la collectivité.

Cliquer sur l'onglet *Org. sociaux* :

Si la collectivité adhère à l'assurance chômage, la case *Souscrit à un contrat POLE EMPLOI* doit être cochée.

Pour obtenir ces renseignements, vous pouvez appeler le **3995** (ligne Pôle Emploi dédiée aux employeurs).

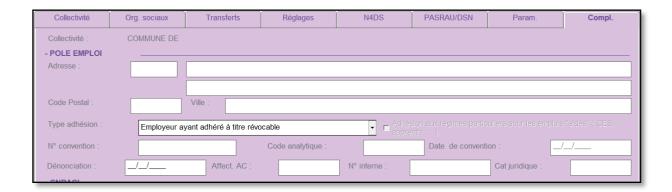
S'assurer que les champs N° d'affiliation et date de l'onglet Org. sociaux sont renseignés.



• Cliquer sur l'onglet Compl. :

Compléter dans la zone POLE EMPLOI:

- Obligatoirement le champ *Type d'adhésion* en fonction des informations récupérées auprès de l'organisme.
- Éventuellement les champs *N° convention*, *Code analytique* et *Date de convention* si la collectivité a le type d'adhésion *Employeur ayant conclu une convention de gestion* (c'est un cas peu fréquent).



- g) <u>Pour les collectivités affiliées à des organismes complémentaires de prévoyance, de santé ou d'assurance</u> et dans le cas où la cotisation est prélevée sur le salaire :
- Contacter ceux-ci pour savoir s'ils attendent une déclaration via la DSN.
- Si oui, leur demander la fiche de paramétrage pour la DSN.

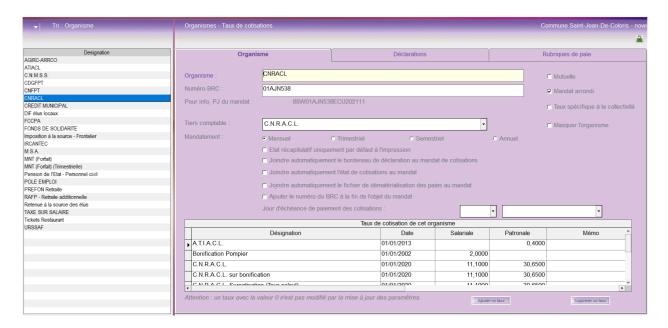
Si vous êtes dans ce cas (c'est-à-dire qu'un organisme complémentaire vous a fourni une fiche de paramétrage DSN), la suite étant relativement complexe, nous contacter par mail (<u>numerique@cdg47.fr</u>) pour obtenir une assistance **une foisl'ensembleduparamétrageréalisé** (c'est-à-dire après application de toutes les consignes du chapitre 2).

h) Afin que les organismes puissent recevoir les informations, il faut les paramétrer.

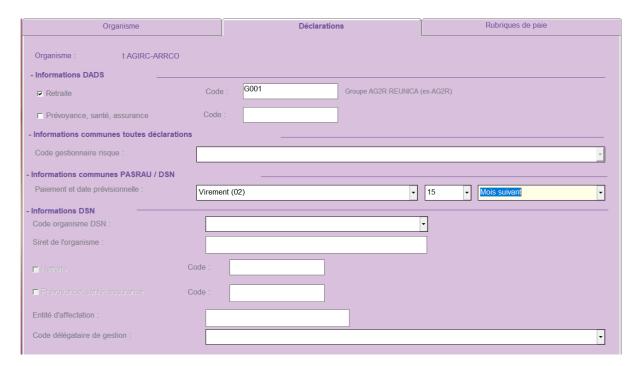
Pour cela, faire Préparation de la paie/Organismes et taux de Cotisations.

Cliquer sur CNRACL.

Dans l'onglet Organisme, vérifier votre Numéro BRC (Attention celui indiqué ci-dessous est à titre d'exemple)



Dans l'onglet *Déclaration*, mettre comme ci-dessous au niveau de *Informations communes PASRAU/DSN*:

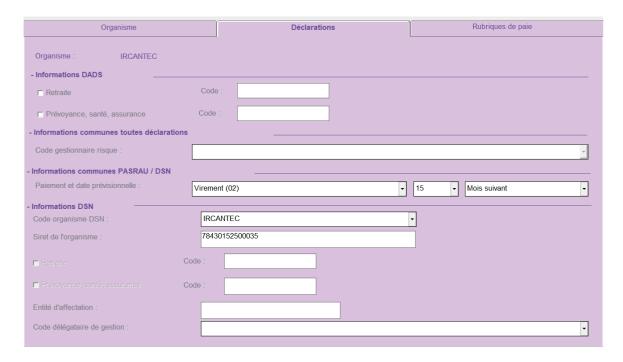


Cliquer sur IRCANTEC:

Dans l'onglet *Organisme*, vérifier votre *Numéro BRC*. (Attention celui indiqué ci-dessous est à titre d'exemple)

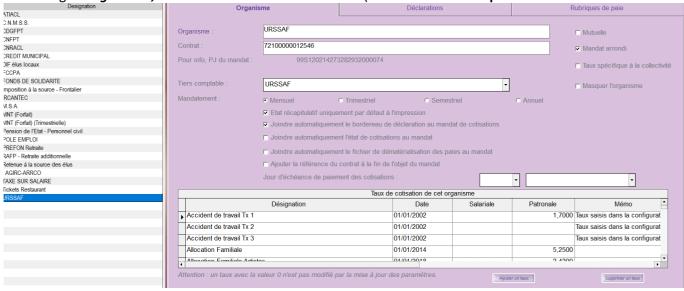


Dans l'onglet *Déclaration*, mettre comme ci-dessous :

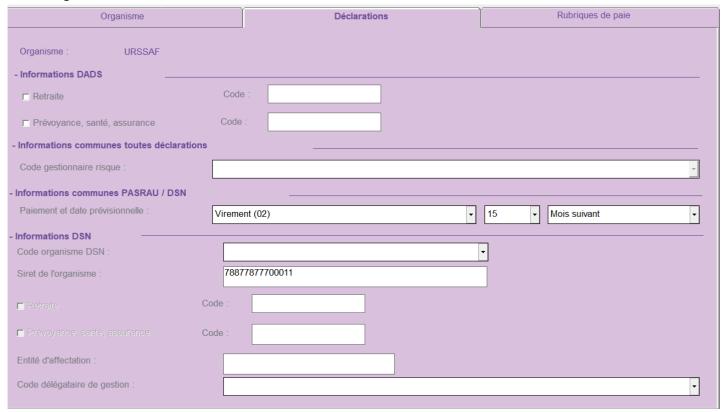


Cliquer sur URSSAF:

Dans l'onglet *Organisme*, vérifier votre Numéro de Contrat. (Attention celui indiqué ci-dessous est à titre d'exemple)



Dans l'onglet *Déclaration*, mettre comme ci-dessous :

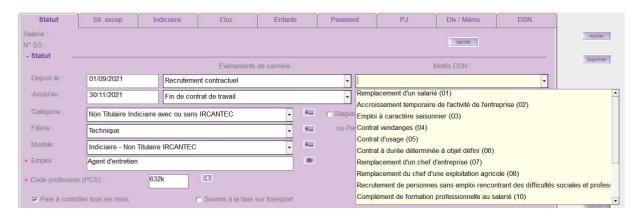


i) <u>Dans le cas où des agents de la collectivité sont en contrat à durée déterminée, il faut renseigner les **motifs DSN** de début et de fin de contrat.</u>

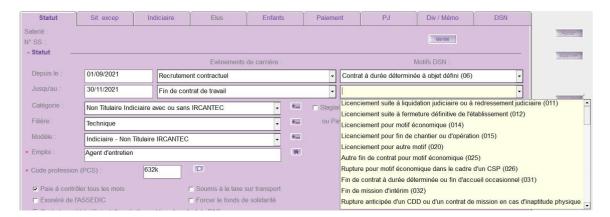
Pour cela, faire Préparation de la paie/Salariés.

Sélectionner chaque agent concerné dans la grille de gauche et saisissez les motifs qui conviennent dans les deux champs accessibles dans l'onglet *Statut* :

Voici la liste proposée pour le début du contrat :



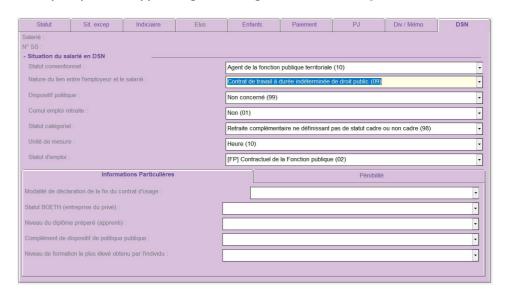
Et celle pour la fin de contrat :



Cliquer ensuite sur le bouton Valider.

j) Dans le cas où des agents de la collectivité sont en **contrat à durée indéterminée**, le motif DSN du début de statut doit avoir la valeur *Contrat d'usage (05)*.

Assurez-vous que, pour ce type d'agent, l'onglet **DSN** soit configuré comme suit :



3) <u>Création d'un compte sur le portail de test</u>

Depuis votre moteur de recherche, saisissez Test net-entreprises.

Cliquer sur le résultat de la recherche suivant :

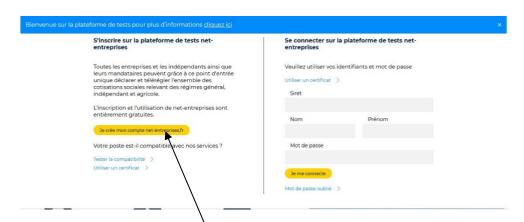


CDG47 – Pôle Informatique –Parme Phase Pilote DSN

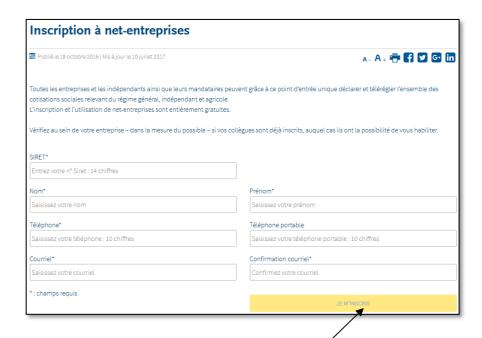
Le navigateur web s'ouvre sur le portail de test de net-entreprise :



Cliquer sur Vous inscrire.



Cliquer sur Je crée mon compte net-entreprises.fr.



Remplir le formulaire qui apparaît et cliquer sur **Je m'inścris** et suivre les consignes indiquées.

CDG47 – Pôle Informatique – Parme Phase Pilote DSN

Pour toute question concernant le compte ou l'accès au tableau de bord, appeler le 0 811 376 376.



4) Préparation de la DSN

La préparation de la DSN s'effectue sur le même principe que celui de la préparation de la DADS.

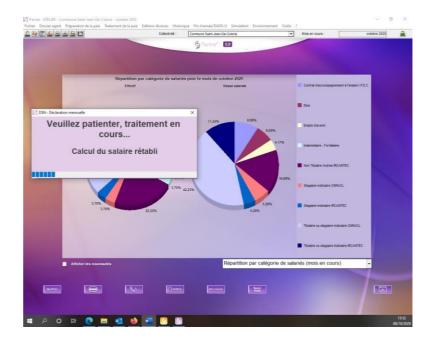
La DSN doit être préparée avant la mise en historique de la période.

 Faire Traitement de la paie/DSN Déclaration mensuelle/Préparation de la DSN. La fenêtre suivante apparaît :

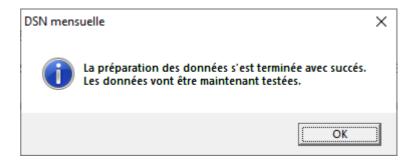


Cliquer sur Préparation.

Une fenêtre d'avancement du processus apparaît :

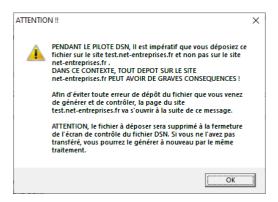


Puis la fenêtre suivante :



L'outilDSNVAL (mis à disposition par Net-entreprises et installé en même temps que Parme) est exécuté en tâche de fond.

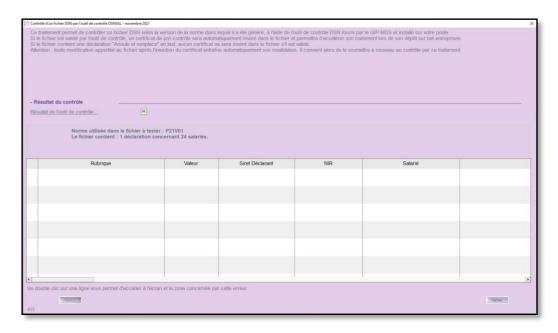
La fenêtre suivante va s'afficher :



Cliquer sur OK.

Le navigateur va s'ouvrir automatiquement sur la plateforme de test de Net-Entreprises. Fermer le navigateur.

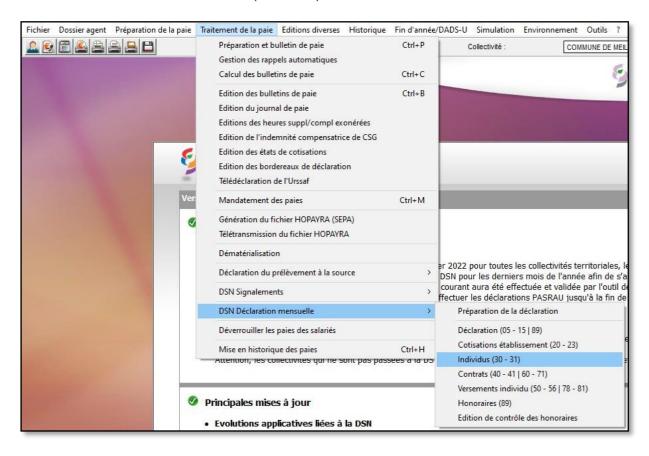
Le résultat est affiché dans la fenêtre suivante :



CDG47 – Pôle Informatique –Parme Phase Pilote DSN

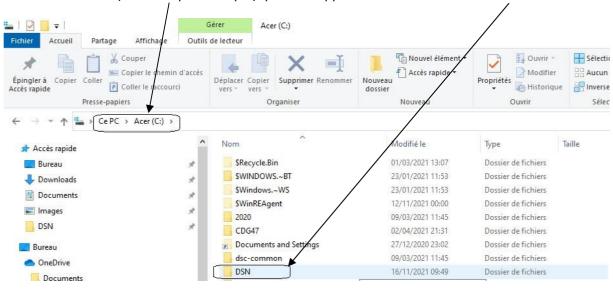
Il vous faudra résoudre les anomalies éventuelles.

Pour le faire, vous pourrez consulter les données sous plusieurs écrans regroupant les informations de l'établissement déclaré ou bien des salariés (individus) :



5) Génération du fichier de transfert

• Afin de retrouver facilement sur votre PC, le fichier que vous allez générer, créer un dossier à la racine de votre lecteur local (C : ou D : par exemple) que vous appellerez DSN :



CDG47 – Pôle Informatique –Parme Phase Pilote DSN

Page: 14/18

 Une fois les données préparées et les éventuelles anomalies corrigées, faire Traitement de la paie/DSN Déclaration mensuelle/Génération du fichier de transfert.

La fenêtre suivante apparaît :



Cliquer sur le bouton *Parcourir* pour pointer sur le dossier créé préalablement, vous obtiendrez le résultat suivant :



Cliquer sur le bouton *Générer*, vous obtiendrez la fenêtre suivante :



Cliquer sur **OK**:



CDG47 - Pôle Informatique - Parme Phase Pilote DSN

Page: 15 / 18

L'outil de contrôle se lance à nouveau et la fenêtre suivante apparaît :



Cliquer sur **OK**, le fichier est désormais présent à l'emplacement souhaité :

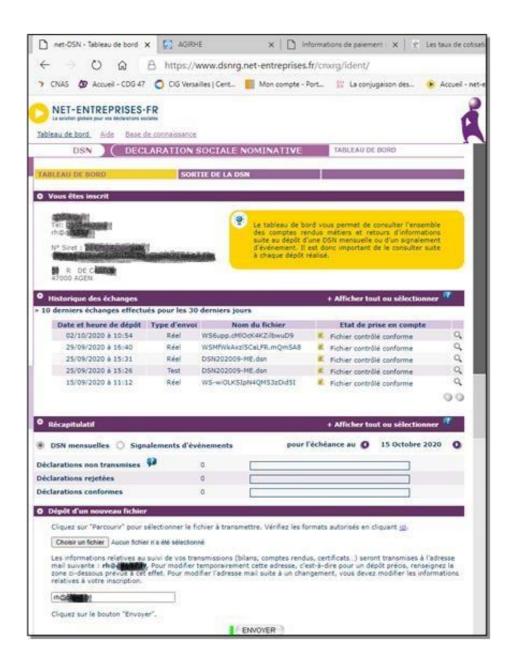


Le navigateur va s'ouvrir automatiquement sur la plateforme de test de Net-Entreprises.

6)Dépôt du fichier sur la plateforme de test

Une fois connecté sur la plateforme <u>de test</u>, cliquer sur le pavé entouré ci-dessous : Vous arrivez sur le tableau de bord de la DSN :

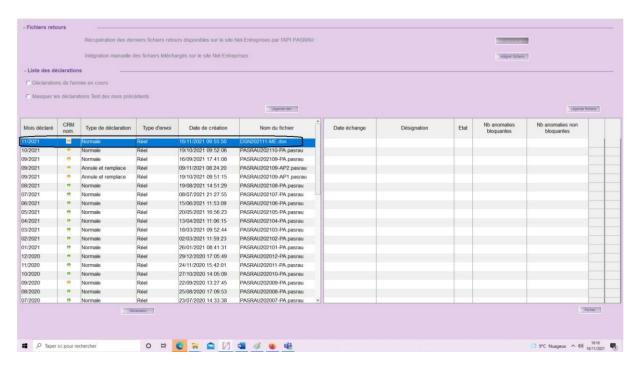




Dans la zone *Dépôt d'un nouveau fichier*, cliquer sur *Choisir un fichier*. Dans la £nêtre qui s'ouvrira, sélectionner le fichier générédepuis Parme. Cliquer sur *ENVOYER*.

7) Suivi des échanges DSN

Du fait du paramétrage en mode pilote, il n'y a pas de menu spécifique dans Parme pour suivre les échanges relatifs à ces déclarations, en revanche depuis le tableau de bord *Parme — Suivi des flux* (accessible depuis le bouton *Suivi PAS* de l'écran d'accueil ou le menu *Traitement de la paie/Déclaration du prélèvement à la source/Suivi des échanges du PAS*):



Vous recevrez une notification par mail de Net-entreprises dans les deux cas de figure suivants :

- j) Votre DSN mensuelle de test est conforme donc un certificat de conformité est mis à votre disposition (téléchargeable depuis la plateforme).
- k) Votre DSN mensuelle comporte des anomalies, vous devrez alors vous connecter pour récupérer un compte-rendu des dites anomalies.

8) <u>Conclusion</u>

Une fois la première DSN mensuelle de test finalisée et prise en compte par Net-entreprises.

Tenez-nous au courant du résultat du dépôt de la déclaration de novembre par mail.

Vous pourrez recommencer le processus pour la paie de décembre, nous vous communiquerons les consignes pour basculer en mode réel avant la paie de janvier 2022.

Les documentations que nous diffusons (comme celle-ci) font l'objet d'un article sur notre site www.numerique47.fr. Vous pouvez retrouver ces articles dans la page *Actualités* du site.